

Séance du mercredi 06 mars 2019

~~~~~

L'an deux mille dix-neuf, le six mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, Président ; d'après les convocations en date du 1<sup>er</sup> mars 2019.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain ;

Délégués du Seure : Mmes THOUARD Geneviève, BOULETREAU Sylvie et M. CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice et TAUNAY Miguel.

Invité excusé : M. Eric BUINIER

Absents excusés : M. BEGEY Jean-Marie (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU) et VICENTY Bernard.

Monsieur Miguel TAUNAY a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2019**
- **Approbation du Compte de Gestion 2018**
- **Approbation du Compte Administratif 2018**
- **Vote de la proposition de budget primitif 2019**
- **Vote de la clé de répartition 2019**
- **Matériel de voirie**
- **Travaux en commun**
- **Gestion des heures supplémentaires**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2019**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2019 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Approbation du Compte de Gestion 2018 dressé par les comptables du Trésor**

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2018**

Le Comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Philippe CHASSERIEAU, président ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                  |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                             | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit  | Recette/Excéd.   |
| Résultats reportés          | 0,00              | 18 557,36         | 17 837,89        | 0,00             |
| Opérations de l'exercice    | 290 751,97        | 319 923,85        | 38 435,67        | 31 448,06        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>290 751,97</b> | <b>338 481,21</b> | <b>56 273,56</b> | <b>31 448,06</b> |
| Résultats de clôture        |                   | 29 891,35         | 24 825,50        |                  |
| Restes à réaliser           |                   |                   | 11 220,00        |                  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>29 891,35</b>  | <b>36 045,50</b> | <b>0,00</b>      |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4- Vote de la proposition du budget primitif 2019**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice 2019 comme suit :

- *section d'investissement :*

\* Dépenses : 56 598,15 €

\* Recettes : 56 598,15 €

- *section de fonctionnement :*

\* Dépenses : 295 865,20 €

\* Recettes : 295 865,20 €

### **Affectation du résultat 2018**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 06 mars 2018, le compte administratif pour l'année 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 29 891,35 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 24 825,50 € ;

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recevoir qui laisse apparaître un besoin de financement de 11 220 € ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour 29 891,35 € ;

- Affectation en investissement en besoin de financement (compte 001) pour 6 154,15 €.

## **5- Vote de la clé de répartition 2019**

Les clés de répartition et la participation totale de chaque commune s'élèvent à :

- Migron : 49,52 % - 155 703,47 €
- Villars les Bois : 27,60 % - 79 109,08 €
- Le Seure : 22,88 % - 60 456,65 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et celui représenté la clé de répartition présentée pour l'exercice 2019.

## **6- Matériel de voirie**

\* Tracto-pelle : un flexible est à changer

\* Cureuse de fossés : elle a été entièrement révisée avant la remise en route.

\* le rouleau compacteur/cylindre : L'APAVE a donné la conformité. Il sera livré dès que le financement est débloqué.

\* la remorque/porte-engin « Gourdon » est livrée.

\* Desherbeur à chaleur pulsée : les retours sur l'utilisation sont mitigés. Monsieur Fabrice BARUSSEAU trouve qu'il y a une consommation excessive de gaz. Monsieur Alain POTTIER indique qu'il y a un réglage à réajuster. Il informe que le commercial des Ets TARDY est venu faire une formation à M. Frédéric DUPOUTS et Mme Vanessa PAPINEAU.

\* Permis de conduire pour l'ensemble tracteur/porte-engin chargé du cylindre

Il faut se renseigner pour savoir quel permis est nécessaire pour conduire l'ensemble et éventuellement le faire passer à un agent par commune.

## **7-Travaux en commun**

\* *calcaire* : Migron – 4 jours – à partir du 18 mars – Jérémy/Jean-Paul/William  
Villars les Bois – 1 jour – 25 mars – 3 agents  
Le Seure – 2 jours – 26 et 27 mars – 3 agents

\* *enrobé* : sera fait juste après le calcaire.

Les quantités à commander : Migron : 9 tonnes

Villars les Bois : 7 tonnes

Le Seure : 2,5 tonnes

\* Villars les Bois : il y aura une tête de pont à remaçonner

## **8- Gestion des heures supplémentaires**

Monsieur le Président rappelle des conditions de récupération des heures supplémentaires pour les agents administratifs mises en place jusqu'à ce jour :

- Mariages : 4 heures

- Elections et réunions : double du temps passé

Il souhaite revoir ces conditions est demande à chacun de réfléchir aux propositions évoquées :

- Mariages ou élections : temps passé doublé – récupération ou payé au choix de l'agent

- Réunions : soit récupéré temps passé + 25 % ou payé en heures supplémentaires + 25 % au choix de l'agent.

- ne pas cumuler les heures à récupérer ou à payer à plus d'une journée de travail.

- Monsieur BARUSSEAU demande que chaque commune puisse être responsable de la gestion de la récupération suivant des impératifs de service.

### **9-Questions diverses**

- néant.

Le prochain comité syndical est fixé au 03 avril 2019 à 19h00 à la Mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h10 et ont signé au registre les membres présents*